

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2023/236

Rédigé par
Marie-Lise Tsagouria

Téléphone
01 81 69 18 10

Courriel
direction@bulac.fr

Date
30 novembre 2023

COMPTE RENDU

Réunion du 15/03/2023
Assemblée générale

Version
Approuvé par l'AG du 14 décembre 2023

Participants présents

Administrateurs

Brigitte AUBY-BUCHERIE (Sorbonne Nouvelle)
Caroline BODOLEC (CNRS) *en visio*
Pascale BOURRAT-HOUSNI (MESR) *en visio*

David FIALA (MESR)
Rainer Maria KIESOW (EHESS)
Katia JUHEL (EFE0)

Françoise MOULIN CIVIL (MESR)
Christina WU (Panthéon-Sorbonne) *en visio*

Membres de droit

Geneviève PERTILE, *représentant le contrôle
budgétaire régional*

Éric SPIRIDION (agent comptable)

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Sylvie DENOIX (Présidente du CS) *en visio*
Christophe PÉRALES (Université Paris Cité) *en
visio*

Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Vesna ASANOVIC (adjointe au DGS)
Loïc BLANCHARD (futur agent comptable)

Lionel LAMBIN (RP)
Aladin LARGUËCHE (RP)
Angélique CARLE (RP suppléante)
Adrineh ZINALI (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

Stéphane FEUILLAS (Université Paris Cité)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne
Université) : *procuration donnée à Brigitte AUBY-
BUCHERIE*

Jean-François HUCHET (Inalco) : *procuration
donnée à Françoise MOULIN CIVIL*

Francis PROST (MESR)
Anne-Marie TURCAN (EPHE) : *procuration donnée
à Rainer Maria KIESOW*

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du
gouvernement)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2022
2. RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR DU GIP BULAC
3. POINT D'INFORMATION
4. COMPTE FINANCIER 2022
5. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2023
6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FINANCIER (ACTUALISATIONS DIVERSES)
8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC (RÉSERVATIONS NON HONORÉES)
9. CONVENTION MÉDIADIX
10. PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE NATUREL FRANCILIEN « 500 PETITS PATRIMOINES NATURELS EN ÎLE-DE-FRANCE »

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 14h05, en accueillant deux conservateurs stagiaires de l'Enssib. Elle précise que trois administrateurs sont porteurs d'une procuration.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2022

Le compte rendu de l'assemblée générale du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. RENOUELEMENT DU DIRECTEUR DU GIP BULAC

Le mandat de Marie-Lise TSAGOURIA, directeur de la BULAC, arrivant à son terme de trois ans, Françoise MOULIN CIVIL indique qu'une procédure d'appel à candidature a été lancée par le ministère. La seule candidature reçue a été celle du directeur sortant, qui a été auditionné par un jury de trois personnes. Elle soumet donc à l'assemblée générale la proposition de reconduire Marie-Lise TSAGOURIA dans ses fonctions.

Celle-ci précise qu'il s'agira de son dernier mandat, un peu avant le terme duquel elle devrait partir à la retraite.

Marie-Lise TSAGOURIA est renouvelée dans ses fonctions à l'unanimité des votants.

3. POINT D'INFORMATION

Marie-Lise TSAGOURIA fait un point sur le dossier de reconduction du GIP BULAC : dans la mesure où le bureau de la réglementation du MESR n'a pas préconisé l'orientation vers un EPA et vu que des travaux sont en cours à l'IGESR sur les bibliothèques inter-universitaires parisiennes, la solution immédiate est de renouveler le GIP en attendant une évolution ultérieure. Le dossier de prorogation devra donc être présenté à l'assemblée générale de décembre 2023, puis approuvé dans les mêmes termes par les conseils d'administration des établissements membres au printemps 2024, pour un dépôt début juillet 2024 auprès des deux ministères de tutelle (Budget et ESR).

La durée de cette prorogation est encore à déterminer : Marie-Lise TSAGOURIA plaide pour une durée indéterminée, plus adaptable et moins chronophage quel que soit l'avenir.

4. COMPTE FINANCIER 2022

Marie-Lise TSAGOURIA présente l'exécution budgétaire 2022.

Les chiffres peuvent sembler complexes à interpréter, voire incohérents, en raison de l'absence de rapprochement comptable d'une partie des recettes (seulement 803 149 € ont été émargés sur 4 623 432 € de recettes encaissées) et des dépenses (277 719 € non émargés sur un total de 4 246 732 € dépensés). En l'absence d'émargement de la majorité des recettes, le solde budgétaire apparaît comme fortement déficitaire. Mais il convient de rassurer les administrateurs : malgré les apparences, le résultat 2022 est bénéficiaire (66 924 €) et la gestion de l'ordonnateur tout à fait saine, avec une capacité d'autofinancement de 470 079 € et un fonds de roulement à 1 310 787 €, soit 116 jours de fonctionnement.

L'agent comptable, Éric Spiridion, confirme ces informations. Il quitte ses fonctions au terme de l'assemblée générale. Son successeur, Loïc Blanchard, venant d'être nommé, prend ses fonctions dans la foulée, avec la mission de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations figurant au [rapport d'audit](#) de régularité des opérations comptables et financières du GIP BULAC de septembre 2022.

Le compte financier 2022 est approuvé à l'unanimité et le résultat, à hauteur de 66 924,21 €, est affecté en réserves.

5. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2023

Le budget rectifié intègre 109 000 € de nouvelles recettes fléchées provenant de CollEx-Persée et de l'ABES, ainsi que quelques ajustements prévisionnels de gestion.

Pour permettre la régularisation des écritures, il fait également apparaître les montants des recettes et dépenses 2022, dont l'émargement sera effectué en 2023.

Le budget rectifié n°1 2023 est approuvé à l'unanimité.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Benjamin GUICHARD présente le [rapport d'activité 2022](#) en commentant les cinq dossiers majeurs de l'année écoulée.

La BULAC dans un paysage en mouvement

Une cartographie de la documentation aréaliste francilienne avait été élaborée en 2005 pour asseoir le projet de la BULAC. Les recompositions universitaires, l'ouverture ou la rénovation profonde de grandes bibliothèques partenaires imposent de rafraîchir cette cartographie, en articulation avec la visée nationale du projet de cartographie CollEx. Valoriser les collections

offertes à la recherche, consolider la politique de patrimonialisation et le développement des services, coopérer plus efficacement dans la fourniture de ressources électroniques, notamment dans le domaine asiatique... tels sont les enjeux qui seront nourris par les informations remontant de cette opération de cartographie, initiée en 2022 par le recrutement d'une chargée de mission et la mise en place d'un processus de travail.

La BULAC a également maintenu, voire renforcé, sa participation dans les projets portés par les infrastructures nationales (consortium DISTAM, CollEx, ABES) ou internationales (CEDDREJ, AELI).

Des données pour les Humanités

La BULAC accompagne le développement des humanités numériques dans les domaines aréaux. Elle a notamment porté trois projets innovants : [EPIPOM](#) (signalement, numérisation et valorisation du fonds photographique d'Henry Violette), [Tarima](#) et [Chi-Know-Po](#) (numérisation et extraction par HTR/OCR de sources manuscrites maghrébines et chinoises).

Elle contribue à valoriser la science ouverte par le développement de collections aréales dans HAL-SHS, des cycles de formation pour les doctorants et les enseignants-chercheurs et la participation à des campagnes de science participative.

Des collections toujours plus réactives

Les circuits d'acquisition sont améliorés de manière permanente, afin de diminuer le taux d'échec et de raccourcir les délais. La mise en place de l'auto-liquidation de la TVA et l'adaptation de la politique documentaire à la forte réduction du budget d'acquisition auront été les faits marquants de 2022.

Deux encadrés dans le rapport mettent en valeur les initiatives menées autour de la guerre en Ukraine et la récupération en vente publique de cinq documents disparus de longue date des collections de la BIULO.

Services publics+

La démarche d'amélioration du service rendu au public est permanente : en 2022, la mise en place d'un cycle structuré de formation continue pour l'ensemble des agents a visé à une montée générale des compétences pour un meilleur renseignement et une capacité renforcée à répondre aux demandes des lecteurs.

Pointe Cantagrel

Les études architecturales ont été lancées avec l'agence CALMM. L'association à but d'emploi 13 Avenir a été retenue comme partenaire du projet pour tenir le point de restauration qui sera situé au sein du tiers-lieu.

Pascale BOURRAT-HOUSNI comprend qu'une bibliothèque spécialisée dans les études aréales, qui est aussi une bibliothèque de dernier recours, donne la priorité donnée à la documentation papier par rapport aux ressources électroniques. L'offre en ressources électroniques est sans doute moins riche pour certains domaines géographiques, mais elle a aussi été alertée sur la politique inflationniste de certains éditeurs. Benjamin GUICHARD confirme que pour éviter autant que possible le gonflement budgétaire des abonnements, la BULAC a procédé aussi souvent que possible à des acquisitions pérennes. Ceci dit, la « pérennité » est à la merci de la technique et de la politique des fournisseurs et n'exclut pas des coûts annuels de maintenance et de mise à jour. La documentation imprimée continue donc à jouer un rôle majeur dans le rassemblement des sources académiques et des sources primaires, notamment pour constituer dans la durée une documentation pour les langues peu dotées : à ce titre, la BULAC accompagne la transition numérique dans Wikipedia avec le projet Contribuling. Il précise enfin que des discussions sont en cours avec les bibliothèques nationales de Corée, du Japon et de Taïwan pour obtenir un accès à leurs ressources numériques.

Pascale BOURRAT-HOUSNI pose également la question d'une ouverture dominicale de la BULAC. Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que cette hypothèse avait été étudiée lors du précédent appel à manifestation d'intérêt du MESR, mais que le projet n'avait pas emporté l'adhésion d'un nombre suffisant d'agents pour être viable, la difficulté se posant notamment de la possibilité d'indemnisation des agents contractuels. Elle précise par ailleurs que l'ouverture dominicale ne fait pas partie des demandes principales des usagers de la BULAC qui expriment davantage le souhait d'une ouverture plus matinale.

Sylvie DENOIX interpelle la représentante de la tutelle pour connaître sa réaction à la motion adressée par le conseil scientifique de la BULAC sur la baisse budgétaire pour la documentation. Pascale BOURRAT-HOUSNI indique que le rendez-vous avec la DGESIP n'a pu encore être fixé pour étudier les suites à donner. Elle s'interroge sur le projet Cantagrel et sur le niveau de décision pris par l'Inalco. Marie-Lise TSAGOURIA répond qu'il y a une forte attente de la part des étudiants qui disposent de fort peu de surfaces de détente dans le bâtiment. À ce titre, le projet Cantagrel est prioritaire pour l'Inalco. En attendant d'avoir la certitude de la possibilité de financement des travaux pour la part BULAC, les études se poursuivent jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire.

Sylvie DENOIX demande si l'argent qui pourrait se trouver disponible lorsque le compte financier sera établi pourrait être affecté aux dépenses documentaires. Marie-Lise TSAGOURIA répond qu'il faudra d'abord avoir remplacé les serveurs informatiques qui arrivent en fin de période de maintenance, sous peine de risquer un arrêt complet du fonctionnement de la bibliothèque.

Le rapport d'activité 2022 est approuvé à l'unanimité.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FINANCIER (ACTUALISATIONS DIVERSES)

Le règlement intérieur et financier fait l'objet d'actualisation et de mises à jour diverses (révision des instances de dialogue social notamment).

Brigitte AUBY-BUCHERIE pose la question de la mise en œuvre effective des 1 607 heures annuelles, selon les conclusions du rapport de la Cour des comptes : Marie-Lise TSAGOURIA répond qu'elle attend les instructions de la tutelle sur ce sujet évidemment sensible. Mais elle précise également que si les agents de la BULAC n'effectuent pas 1 607 heures de travail annuel, en contrepartie, ils ne bénéficient pas non plus d'une valorisation des heures de travail effectuées le samedi en service public jusqu'à 20h : elles sont récupérées 1 pour 1, contrairement à la pratique de nombreuses autres bibliothèques universitaires.

La version modifiée du règlement intérieur et financier est approuvée à l'unanimité.

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PUBLIC (RÉSERVATIONS NON HONORÉES)

Le règlement public est modifié pour permettre de sanctionner les lecteurs qui n'honorent pas, de manière récurrente, leurs réservations d'espaces fermés.

La version modifiée du règlement public est approuvée à l'unanimité.

9. CONVENTION MÉDIADIX

La convention passée avec l'université Paris-Nanterre permet de faire bénéficier tous les agents de la BULAC d'actions de formation continue dans le domaine bibliothéconomique, et notamment de la préparation aux concours de la filière bibliothèque.

La convention est approuvée à l'unanimité.

10. PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE NATUREL FRANCILIEN « 500 PETITS PATRIMOINES NATURELS EN ÎLE-DE-FRANCE »

Le conseil régional d'Île-de-France a publié un appel à participation à la valorisation du petit patrimoine naturel : la BULAC remplit les conditions pour candidater au titre du jardin du Pôle des langues et civilisations, l'Inalco candidatant en parallèle au titre des terrasses en toiture.

Le projet de participation est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16h20.